

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 18

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

OBJET

Partenariat culturel - Aide au développement culturel des communes

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311656**

I- RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par **délibération n°3 du 25 mars 2016**, dans le cadre de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2016.

Dans le cadre de la poursuite de son soutien aux acteurs culturels du département, le Conseil départemental apporte son aide à travers les participations financières et subventions attribuées dans le cadre du partenariat culturel.

Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la répartition de cette enveloppe.

II – OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente :

-l'attribution au titre de l'année 2016 d'une participation financière en faveur des communes de Graveson, Saint Martin de Crau, Aubagne, Istres et la Destrousse.

-l'autorisation pour Madame la Présidente ou son représentant de signer les projets de convention joints en annexe au présent rapport, fixant les modalités de mise en œuvre et de versement des aides financières apportées aux communes d'Istres et Aubagne.

Le soutien financier apporté aux communes du département par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, au titre de l'aide au développement culturel des Communes, est destiné aux activités culturelles gérées directement par celles-ci.

A ce titre, le Conseil départemental des Bouches du Rhône partage avec les communes concernées la volonté de favoriser la rencontre de la culture et du public le plus large sur le territoire départemental.

III- PRESENTATION DU PROJET

3.1 Graveson : Musée Auguste Chabaud

La Commune de Graveson gère le musée Auguste Chabaud en régie municipale depuis 2010. Elle sollicite à ce titre une subvention départementale d'un montant de 8 000 € pour l'exposition intitulée « Hommage d'Auguste Chabaud au Père Grivolos ».

Le coût total du projet est estimé à 50 440€.

Recettes exposition	10 000€
Conseil régional acompte 2016	3 200€
Conseil départemental	8 000€
Commune	29 240€
TOTAL	50 440 €

Il est proposé d'attribuer la somme de 8 000€

3.2 Saint-Martin-de-Crau : Salon du livre jeunesse

La ville de Saint-Martin-de-Crau organise chaque année un Salon du Livre Jeunesse. Le thème retenu pour l'édition 2016 intitulée « Lire aux éclats » porte sur "le rire et l'humour" ; différents ateliers sont proposés au public.

Le Conseil départemental est sollicité à hauteur de 5 000€.

Le coût total de l'opération est estimé à 19 000€ HT.

Conseil départemental	5 000€
Autofinancement	14 000€
TOTAL	19 000€HT

Il est proposé d'attribuer la somme de 4 000€

3.3 Aubagne : programmation culturelle 2016

La commune d'Aubagne mène un ambitieux projet culturel, articulé autour de quatre axes :

- Proximité, notamment en direction des publics empêchés
- Rayonnement
- Médiation, provoquer le contact et accompagner les publics
- Accès à la culture pour tous et accessibilité des lieux

Le Conseil départemental est sollicité à hauteur de 650 000€.

Le coût total est estimé à 4 184 133 €.

Participation ville	3 147 133€
Recettes	173 000€
Etat CNL et DRAC	51 000€
Conseil Régional	100 000€
Conseil départemental	650 000€
Lutte contre l'exclusion par le livre (120 000€) Equipements à vocation culturelle (530 000€)	
Sofia	18 000€
Mécénat	45 000€
TOTAL	4 184 133 €

Il est proposé d'attribuer la somme de 270 000€

Cette aide départementale de **270.000 euros** est ventilée comme suit :

-Projets des équipements culturels suivants : 220.000€, soit 82% du montant total de l'aide départementale :

- Conservatoire agréé 78.000€ (35% de 220.000€)
- Théâtre Comoedia 45.000€ (20% de 220.000€)
- Médiathèque 84.000€ (38% de 220.000€)
- Centre d'art des Pénitents noirs 13.000€ (6% de 220.000€).

-Lutte contre l'exclusion par le livre et la lecture : 50.000€, soit 18% du montant total de l'aide départementale :

- Ville Lecture 13.000€ (26% de 50.000€)
- Grains De Sel, le festival du livre et de la parole d'enfant 37.000€ (74% de 50.000€)

3.4 Istres : Organisation des « Nuits d'Istres »

La commune d'Istres organise chaque année un festival de musique d'une durée de 3 jours intitulé « Les Nuits d'Istres », qui se tient traditionnellement début juillet sur la scène de plein-air du Pavillon de Grignan.

Pour rappel, cet événement est organisé depuis 1992 sous l'appellation "Estivales d'Istres", qui a laissé place à "Nuits d'Istres" en 2009.

La programmation se veut originale et favorise la proximité entre les artistes et le public ainsi que la mixité entre grands noms nationaux et internationaux de la musique classique et jazz, de la variété ou de la scène comique.

Le Conseil départemental est sollicité à hauteur de 150 000€.

Le coût total de la manifestation est estimé à 390 000€.

Autofinancement	190 000€
Conseil départemental	150 000€
Partenariats (libérations reçues)	50 000€
TOTAL	390 000€

Il est proposé d'attribuer la somme de 50 000€

3.5 La Destrousse : festival « Les canailles s'envolent »

Le festival pluridisciplinaire intitulé « Les canailles s'envolent » constitue la quatrième édition consécutive de cette journée de partage en direction des enfants de 2 à 12 ans. Une trentaine d'ateliers créatifs et scientifiques, des activités sportives et culturelles, des animations et divers spectacles sont proposés aux enfants tout au long de la journée.

En 2015, le festival a accueilli plus de 1 040 enfants.

Le Conseil départemental est sollicité à hauteur de 5 000€.

Le coût total du projet est estimé à 13 000€.

Autofinancement	5 000€
Conseil départemental	5 000€
Autres financements	3 000€
TOTAL	13 000€

Il est proposé d'attribuer la somme de 5 000€

IV – INCIDENCES FINANCIERES

La dépense correspondante, soit 337 000€, sera prélevée sur les crédits mis à disposition au titre de 2016, chapitre 65.

N° PROGRAMME	LIBELLE	IMPUTATION	MONTANT
10404	Subventions aux associations	65-311-65734	337 000€

V – PROPOSITIONS

Sur proposition de Madame la déléguée à la Culture et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligé de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL